

2022



Rapport moral et financier

Rapport moral 2021

Après un exercice 2020 singulièrement marqué par la crise sanitaire, l'année 2021 a permis une reprise progressive des rencontres en présence les uns des autres. Ainsi des réunions du conseil d'administration, dont la première a dû se tenir en visioconférence, les trois autres sur place. S'agissant des activités de l'OCH, les restrictions sanitaires ont mis à mal les événements programmés « en présence » au premier semestre. Cela a incité l'équipe de la Fondation à pérenniser certaines initiatives expérimentées en 2020, comme le montre le rapport d'activité que Philippe de Lachapelle vous commentera tout à l'heure.

De fait, sans le covid, même s'il a par ailleurs pesé bien lourd sur la vie quotidienne de beaucoup d'entre nous et singulièrement de personnes et de familles touchées par le handicap, des événements nouveaux comme *Quarant'aime*, ou *TousenCiel* n'auraient pas vu le jour, qui ont vocation à perdurer ; le recours à la retransmission en direct sur la chaîne *Youtube* de l'OCH des conférences ou tables-rondes, qui permet de rejoindre des milliers de personnes sur tout le territoire, notamment grâce aux vues en différé, n'aurait sans doute pas été systématisé ; de nouveaux moyens de sensibilisation ont montré leur pertinence, comme « *la minute de légèreté* » porté sur notre site, courtes vidéos qui donnent la parole à des personnes en situation de handicap, et qui rencontrent un franc succès sur les réseaux sociaux ; certains partenariats privilégiés ne se seraient probablement pas développés, tel celui avec la chaîne KTO, qui rediffuse dans ses programmes les conférences et tables-rondes de l'OCH dont elle assure la retransmission ; des groupes de partage en visio, aussi intimes que les parcours pour parents sur la vie affective et sexuelle de leur enfant, se sont révélés être très riches, à tel point qu'ils seront maintenus sous cette forme, permettant la participation de parents éloignés géographiquement. Pour autant, rien ne remplace la rencontre, et il est heureux que le premier semestre de 2022 ait pu voir, par exemple, les journées mamans se tenir dans onze villes. Combien de fois a-t-on entendu « *ça fait du bien de se retrouver* ». « La lumière d'une rencontre » reste bien la signature de l'OCH.

S'agissant du conseil d'administration, trois membres en fin de mandat ont été renouvelés en 2021, Hélène Vestur, Ghislain du Chéné et moi-même. Emmanuelle Riblier a souhaité quitter le conseil, pour des raisons de disponibilité, pour consacrer son temps aux missions de l'OCH auxquelles elle apporte un précieux concours, avec toute la compétence qu'on lui connaît. Qu'elle soit ici remerciée pour ces années de présence active et, singulièrement, pour sa contribution très utile, aux côtés des membres du Bureau, au processus de discernement pour le choix de la personne appelée à succéder à Philippe de Lachapelle à la direction de l'OCH.

Le processus de recrutement de la nouvelle directrice - puisque c'est une femme qui pilotera désormais la Fondation, j'y reviendrai ! - a été un temps fort de notre année et un « chantier » important que le conseil d'administration a initié dès avant l'été 2021. Il a donné lieu à de nombreuses consultations (de l'équipe permanente, des bénévoles, de membres de nos réseaux, de partenaires ou responsables associatifs proches, notamment) sur la situation de l'OCH, les perspectives et les enjeux à moyen et long terme, les besoins et les priorités, et aussi sur le profil de la personne appelée à relever ces défis. Ces échanges ont permis un renforcement des liens autour de la mission commune qui est la nôtre, membres du CA et de l'équipe, bénévoles, amis, partenaires institutionnels.

Plusieurs réunions du conseil d'administration ont été l'occasion, comme les années précédentes de se pencher de façon approfondie sur certaines missions de l'OCH. Cette année, Florence Gros a présenté l'animation du groupe Pierre-François Jamet, et Albane d'Hérouville le service REV, réseaux et évènements. Par ailleurs, le conseil a continué sa réflexion stratégique sur le développement des ressources, et adopté un plan d'action en la matière. Le recrutement de la personne qui sera chargée de mettre en œuvre ce plan est en cours.

Une part importante de nos réunions a encore porté sur les réponses à donner aux demandes de subvention qui nous sont adressées. Je profite de ce rapport pour remercier Patrick Nebout, bénévole, qui les instruit et les introduit auprès du CA. Conformément au souhait exprimé par le conseil, une personne de l'équipe, depuis septembre 2021, prend systématiquement contact avec les associations subventionnées pour mettre en œuvre avec elles une action de partenariat en vue notamment de la diffusion de la revue *Ombres&Lumière*.

Tous ces chantiers ont pu être menés par le conseil d'administration en plus de sa mission statutaire, l'adoption d'un budget prudent, le suivi des ressources et des dépenses, l'acceptation des legs et assurances-vie et leur affectation pour le développement de la mission de l'OCH en adéquation avec la volonté du donateur, l'approbation des comptes, et les principales décisions relatives au personnel. Par ailleurs, le conseil a pu exercer dans de bonnes conditions son rôle de suivi et de surveillance, sur les plans financier, juridique, administratif, et je voudrais remercier particulièrement Vincent Hamel pour son implication toujours aussi forte et la qualité du travail accompli avec la petite équipe en charge des fonctions supports.

Je terminerai ce rapport par d'autres remerciements très sincères : aux membres du Bureau et du conseil d'administration, dont je salue l'engagement et la compétence ; au commissaire du gouvernement, pour son accompagnement à la fois rigoureux et bienveillant ; à chacun des membres de l'équipe de l'OCH, qui font preuve d'enthousiasme, d'inventivité et de compétences pour répondre toujours mieux - et plus - aux besoins des personnes handicapées et de leurs familles ; à tous les bénévoles de nos réseaux qui portent et démultiplient nos actions partout en France ; à nos donateurs et légataires, sans lesquels aucune de nos actions ne pourrait être engagée et conduite.

Vous me permettrez d'avoir un mot particulier pour Philippe de Lachapelle et pour Florence Gros. Philippe participe à notre conseil d'administration pour la dernière fois. Après avoir mis au service de la Fondation, depuis vingt ans, son approche délicate, inspirée, entraînant et efficace des relations humaines, notamment avec les plus fragiles, il prendra sa retraite dans quelques jours, mais il m'a assuré qu'il se tenait à la disposition de notre nouvelle directrice, autant qu'elle en aura besoin, pour lui permettre de prendre ses nouvelles fonctions dans les meilleures conditions. Florence est au plus près des préoccupations des personnes malades ou handicapées et de leurs familles depuis 2006. Outre sa présence attentionnée et toujours ajustée auprès de tous ceux qui viennent confier une difficulté, solliciter un appui ou un conseil, elle a contribué à plusieurs des projets centraux de notre Fondation. C'est avec une grande joie et beaucoup de sérénité que nous lui confions cette nouvelle mission, dans la continuité et le renouvellement.

A l'aube des soixante ans de l'OCH, et des évènements qui marqueront ce jubilé en 2023, c'est plein de confiance que nous pouvons envisager - ensemble - les soixante prochaines années.

Le président, Emmanuel BELLUTEAU

Rapport financier 2021

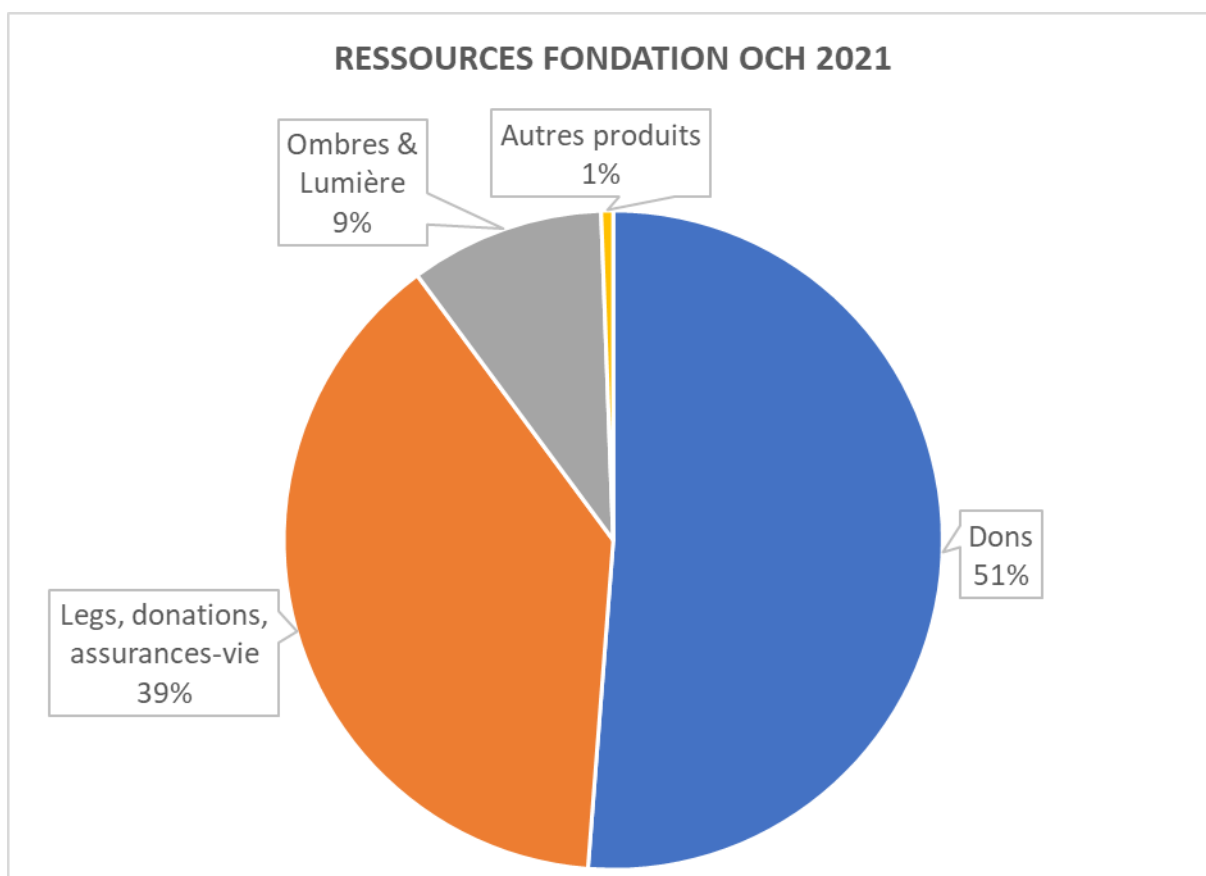
La Fondation OCH a pu renouer en 2021 avec un résultat positif. L'excédent de 2021 de 652 K€, -après un déficit de 315 K€ en 2020-, a été porté par un fort rebond des legs et assurances-vie. L'OCH a également su continuer à fortement maîtriser ses frais de fonctionnement, tout en assurant le renouvellement de ses actions en faveur de personnes handicapées, malades, fragiles, et de leurs familles.

Dans un contexte de variation habituelle des ressources liées au legs, la prudence budgétaire permet à l'OCH de conserver une situation financière saine, des fonds propres solides et garantit à ses donateurs et bénéficiaires la pérennité de sa mission sociale en faveur des plus fragiles.

	2019	2020	Budget 2021	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION				
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 009 659	1 623 130	2 161 080	2 381 136
Legs acceptés non encaissés		861 747		137 292
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 009 659	2 484 877	2 161 080	2 518 428
CHARGES D'EXPLOITATION				
CHARGES D'EXPLOITATION	1 923 136	1 946 467	2 139 760	1 853 653
Reports en fonds dédiés		861 747		137 292
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 923 136	2 808 214	2 139 760	1 990 945
RESULTAT D'EXPLOITATION	86 523	-323 337	21 320	527 483
RESULTAT FINANCIER	150 850	8 686	35 000	102 610
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	22 029
RESULTAT NET (Excédent ou Perte)	237 373	-314 652	56 320	652 122

RESSOURCES :

En 2021, les ressources opérationnelles de la Fondation OCH se répartissent entre les dons (51 %), les recettes d'*Ombres & Lumière* (9 %) les legs, donations et assurances-vie encaissés (39 %) et autres recettes (1 %). Ces ressources opérationnelles ont progressé de 47 % à 2.38 M€ en 2021. En ajoutant les legs acceptés mais non encaissés, les ressources opérationnelles sont quasi stables (+1 %) à 2.52 M€



La collecte de dons de 1,2 M€, via 6 300 donateurs actifs, est en hausse de 2 %. Les plus grands dons ont connu un certain rebond en 2021, représentant 6 % de la collecte en 2021 contre 1 % en 2020 mais 16 % en 2019. Les dons réguliers en prélèvement automatique continuent à progresser de 11 % et représentent désormais 12 % du total de la collecte. Leur développement reste une priorité pour l'OCH. Les dons sur internet en progression de 6 % - représentent désormais 19 % de la collecte.

Les legs, donations et assurances-vie encaissés ont fortement progressé à plus de 900 K€. Cette contribution, essentielle pour financer les actions de l'OCH en faveur des plus fragiles, se répartie entre legs (86 %) et assurance vie (14 %). Le nouveau plan

comptable associatif conduit à comptabiliser également, depuis 2020, les legs et donations acceptés non encore encaissés, soit un total de 137 K€ en 2021 contre 862 K€ en 2020.

Les recettes d'*Ombres & Lumière* ont connu en 2021 une troisième baisse consécutive, en chute de 10 % à 223 K€.

D'autre part, le résultat financier fait apparaître un excédent de 102 K€ incluant une plus-value pour cession de valeurs mobilières de placement de 74 K€. Le résultat exceptionnel de 22 K€ reflète une plus-value sur cession d'actif immobilisé.

EMPLOI :

Les emplois de l'année représentent 1,8 M€, en légère baisse par rapport à 2020. Ils se répartissent entre la mission sociale (76 %), les frais imputables à la recherche de dons (15 %) et les frais de fonctionnement (9 %).

La mission sociale de la Fondation OCH se répartit en trois axes principaux :

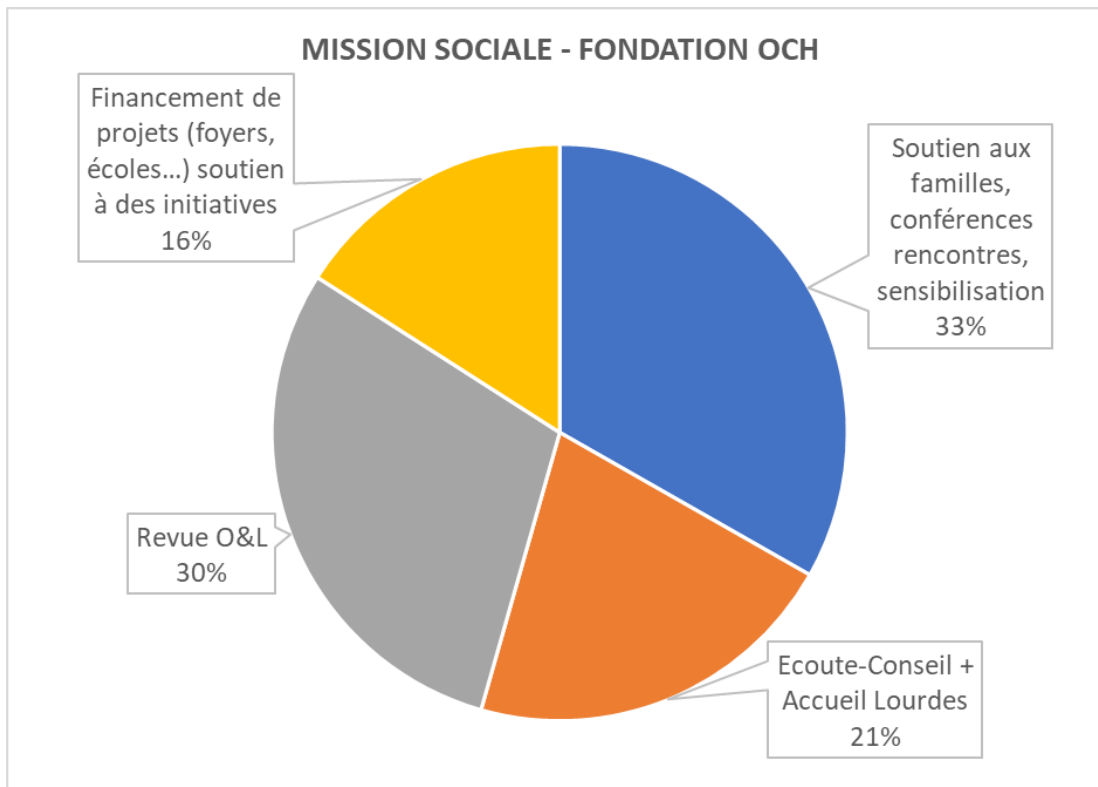
- **accueillir** : à travers le service *Ecoute & conseil*, la permanence de l'OCH à Lourdes, les RDV familles ;

- **éclairer** : via la revue *Ombres & Lumière*, les conférences-rencontres ;

- **soutenir** : par l'attribution de subventions à des projets innovants en faveur de personnes handicapées, et le soutien à des initiatives locales en faveur de personnes fragiles (groupes de partage, lieux de mise en commun d'expérience...).

Les frais consacrés à la mission sociale de l'OCH s'élèvent en 2019 à 1,4 M€, et représentent 76 % des emplois de l'année. Ils se répartissent entre les rendez-vous familles, les conférences rencontres et les actions de sensibilisation (33 %) la revue *Ombres & Lumière* (30 %), les actions d'accueil, d'écoute et de conseil (21 %), et les subventions accordées pour financer des projets en faveur de personnes en situation de handicap (lieux de vie, école adaptée, habitat partagé...) ainsi que le soutien que l'OCH apporte à des initiatives innovantes (16 %).

Au total les actions réalisées directement par les équipes de l'OCH représentent 89% des frais engagés au service de la mission sociale de la Fondation, le solde représente les subventions accordées par le conseil d'administration au financement de projets innovants en faveur de personnes handicapées et portées par des associations partenaires



Les frais directement imputables à la recherche de dons et de legs s'élèvent à 266 K€ et représentent 15 % des emplois de l'année. Les frais de fonctionnement s'élèvent à 164 K€. Ils représentent 9 % des emplois de l'année.

